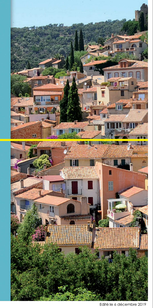

BORMES
LES MIMOSAS

PLU DE BORMES LES MIMOSAS

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°2

4.3

Planche sud

Echelle: 1 / 5000ème

PLD approuvé le 08/05/2001
PLU annulé partiellement 01/02/2014
Mise à jour n°1 approuvée le 04/09/2014
Modification n°1 approuvée le 17/12/2018

Modification n°2 approuvée le 19/12/2019

Edition 4 décembre 2019

Légende :

- Limite de zone et de secteur
- Espace Boisé Classé à conserver, à protéger ou à créer
- Espaces Verts Protégés
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts
- Emplacement réservé pour sentier piétonnier
- Emplacement réservé pour collecteur, exutoire et fosse de colature
- Secteur de mixité sociale (L.123-1-5 II 4° du C.U.)
- OAP — Périmètre d'Orientation d'aménagement et de programmation
- Zone non oedificandi
- Marge de recul
- Polygones d'implantations en secteur UDf/UDe Gaou et Cap Bénat
- Périmètre de hauteurs différenciées
- Prescriptions paysagères

Eléments protégés au titre du L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme :

- 3 — Numéro de l'élément
- Axe de composition
- Zone non oedificandi
- Alignement
- Ripisylve

Plan de prévention du risque inondation :

- PPRI zone R1 (hauteur d'eau > 2m)
- PPRI zone R2 - zone d'expansion de crues
- PPRI zone B1 (hauteur d'eau inférieure ou égale0 1m et où la vitesse de l'eau est < 0.50m/s)

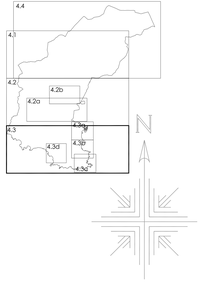

Echelle : 1 / 5 000 ème